

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 11 Décembre 2020**

Sous la présidence de Monsieur Alain de VILLEBONNE, Maire

Présents:

Madame Patricia GERBE, Messieurs Nicolas SIMON-CHOPARD et Jean-Christophe SELMI, Adjoints,  
Mesdames Carole FERRATO-PEIRONE, Christine MONNET et Marie-Annick PIAT-PAILLASSON,  
Messieurs Mathias DAVID, Jean-Pierre DHALLUIN, Christian VACHIER-MOULIN, Philippe WEISS.

Monsieur Jean-Christophe SELMI a été désigné secrétaire de séance.

La séance se déroule dans le strict respect des gestes barrières

Madame FERRATO-PEIRONE et monsieur WEISS signalent des anomalies dans le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020 :

- La procuration de Madame GERBE à Monsieur De VILLEBONNE et celle de Monsieur DHALLUIN à monsieur WEISS n'ont pas été reprises au compte-rendu,

Les procurations sont présentées par Monsieur le maire à l'ensemble des membres du conseil municipal.

- Dans le point relatif à la demande de subvention aux différents organismes pour le projet d'investissement 2020, le montant inscrit en « autofinancement et emprunt » est erroné 1 081,009 € au lieu de 6 248,72 € pour un total de 24 994,84 €.

Il s'agit d'une erreur matérielle de report dans le compte-rendu. Les autres éléments du plan de financement et le total n'en sont pas modifiés.

Monsieur le maire rappelle que Madame AUBERT a été hospitalisée peu de temps après le conseil du 17 septembre. Elle n'a pas pu rédiger le compte-rendu comme d'habitude.

Il propose de rectifier le compte-rendu avant de le soumettre à l'approbation du conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reporter l'approbation du compte-rendu rectifié au prochain conseil municipal.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1 - Validation de l'indemnité de confection de budget à la Trésorière de PERTUIS**

Monsieur le Maire présente le décompte des indemnités de confection de budget relatif à l'année 2020 adressé par la trésorière de Pertuis. Il s'élève à 27,14 € net (30 € brut dont CSG et RDS).

Il précise que les indemnités de conseil ont été supprimées d'où une indemnité plus faible que les années précédentes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir oui l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de fixer le taux de l'indemnité de confection de budget à verser à la trésorière de Pertuis, Claude TEXTORIS, à 27,14 € net (dont 2 € de CSG à 6,8 %, 0,71 € de CSG à 2,40 % et 0,15 de RDS à

0,50 %, soit 30 € brut),

- et donne plein pouvoir à monsieur le maire pour procéder au règlement de cette indemnité.

## **2 - Examen des demandes d'acquisition d'immeubles communaux**

A – Monsieur le maire indique qu'il a été saisi verbalement par madame COSTE, qui souhaiterait acquérir l'appartement qu'elle occupe rue de la Mairie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir oui l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de refuser la proposition de madame COSTE, estimant qu'il est contraire aux intérêts de la commune de se séparer de logements sociaux.

B – Monsieur le maire présente un compte-rendu du rendez-vous sollicité par monsieur RAGOT, sis rue de l'école, suite à la réunion organisée par monsieur le maire en septembre 2020 avec les habitants de la rue de la mairie « prolongée ».

Monsieur RAGOT a proposé d'acheter la bande de terrain entre le mur de soutènement derrière l'école et son terrain.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir oui l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de refuser la proposition d'achat de Monsieur RAGOT.

- de reconsidérer ultérieurement cette proposition lors de l'évolution du projet concernant l'accès pompier par le prolongement de la rue de la Mairie.

## **3 - Validation d'une charte pour les commissions extra-communales**

Suite à la délibération du conseil municipal du 11 juin 2020 ayant décidé la création d'un comité consultatif citoyen « Cadre de Vie/environnement », Monsieur Jean-Christophe SELMI, vice-président de ce comité donne lecture du projet de charte qu'il a élaboré pour l'ensemble des comités.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir oui l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de reporter l'approbation de cette charte à une session ultérieure du conseil municipal et sous réserve de disposer préalablement du document écrit.

## **4 - Remplacement de la DGS**

Monsieur le maire rappelle que suite à l'absence prolongée, pour raisons de santé, de la DGS, madame Christiane AUBERT, la commune est sans secrétaire de mairie depuis fin septembre.

De plus, madame AUBERT a annoncé son départ en retraite pour la fin du premier semestre 2021.

Il est par conséquent indispensable de procéder au recrutement d'un remplaçant pour le secrétariat de la mairie (= DGS).

En dépit des démarches effectuées auprès du centre de gestion de Vaucluse, des maires environnants ou de la communauté de communes « Cotelub », il est difficile de trouver un remplaçant pour ce poste à temps partiel (10 heures hebdomadaires).

Monsieur le maire et ses adjoints ont reçu plusieurs candidates, mais la plupart sont sans expérience en matière de gestion administrative.

Par ailleurs, l'activité à temps partiel (contrat de 10h hebdomadaire) et l'isolement de la commune ne motivent pas d'éventuels candidats plus expérimentés.

Monsieur le maire rappelle que Madame AUBERT avait signalé la charge de travail importante et un temps de travail insuffisant pour l'accomplir correctement.

Madame Christine MONNET met en avant ses compétences professionnelles et propose de s'occuper du recrutement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir oui l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de porter le temps de travail de la prochaine personne affectée au poste de DGS à 21h hebdomadaire,
- d'autoriser le maire à proposer aux candidats à ce poste un contrat d'une durée maximum de 21h hebdomadaire.

### **5 – Opération de récolement des archives municipales**

Aux termes des articles L212-6 et L212-6-1 du code du patrimoine, les collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales sont propriétaires et responsables de leurs archives. Dans le cas des communes, cette responsabilité incombe au maire, sous le contrôle du Conseil municipal. Lors de chaque changement de maire et/ou de municipalité, la rédaction d'un récolement des archives annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune est obligatoire (article 4 de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926 cité en référence).

Le centre de gestion de Vaucluse (CDG84) a contacté monsieur le Maire pour un audit en vue d'établir un devis le 1<sup>er</sup> février 2021.

Monsieur Christian VACHIER-MOULIN signale que le Service des Archives de la Préfecture proposerait ce service gratuitement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que des recherches plus approfondies soient effectuées.

### **6 - Déneigement des rues de la commune**

Monsieur le Maire indique que des chutes de neige sont annoncées dans les prochains jours. Les opérations de déneigement étaient auparavant réalisées par Monsieur Christian VACHIER-MOULIN, avec la « lame » de la commune.

Monsieur le Maire a consulté la société PARDINI, sise à la Bastide des Jourdans qui a effectué le débroussaillage pour les chemins communaux. Mais cette dernière a indiqué qu'il ne s'agissait pas de son métier.

En cas de besoin, Monsieur Christian VACHIER-MOULIN accepterait de déneiger les rues et chemins de la Commune.

Une rémunération sera fixée pour ce service.

Monsieur Christian VACHIER-MOULIN rappelle à cette occasion que le stationnement de certains véhicules peut gêner, voire empêcher le passage des engins de déneigement.

Un rappel sera effectué sur ce point dans le prochain bulletin municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier le déneigement de la Commune à M.

Christian VACHIER-MOULIN.

## **Questions Diverses :**

### ***1 - Information sur le projet de jardin partagé***

Monsieur le Maire fait le point sur la recherche de terrains disponibles et leur localisation par rapport aux possibilités d'irrigation.

Les propriétaires des terrains les mieux situés par rapport à cette problématique ne sont pas vendeurs actuellement.

Monsieur Jean Christophe SELMI propose une solution de location. Si de telles propositions interviennent, Monsieur le Maire les étudiera.

Madame Marie-Annick PIAT PAILLASSON propose l'utilisation du terrain situé entre le parking et le cimetière.

### ***2 - Projets de travaux sur le bâtiment de l'école publique (salle de classe et extension, reprise des fenêtres)***

Monsieur Nicolas SIMON-CHOPARD effectue un compte-rendu de la commission municipale « Travaux » qui s'est réunie quelques jours auparavant.

La commission « Travaux » propose de travailler sur un projet de rénovation de la salle de classe de l'école qui sert actuellement de lieu de stockage. Pour la libérer, il est envisagé de construire un appentis de stockage (tables, chaises, congélateur, réfrigérateurs) dans la courette intérieure gauche.

Le projet de la commission est de pouvoir disposer de cette salle de classe rénovée pour des réunions en lieu et place de la petite salle accolée à la « salle du Moulin ».

La rénovation serait effectuée dans l'esprit « salle de classe » afin de conserver le patrimoine de la commune et de valoriser l'école qui figure dans le film de Marcel PAGNOL, « la gloire de mon père ».

La construction du bâtiment dans la cour de l'école serait bien entendu réalisée en préservant l'esthétisme de l'école.

Cette opération permettrait également de disposer d'un espace donnant sur la rue traversante du village pour un projet de commerce de type bistrot/débit de boissons dans l'actuel gîte.

La commission envisage de faire appel au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) du Département pour bâtir ce projet.

Monsieur Jean-Christophe SELMI propose de renouveler, à l'occasion de cette opération, l'ensemble du mobilier (tables et chaises) par du matériel opérationnel (plus compact et léger) ; ce qui permettrait de construire un bâtiment plus petit.

En aparté de ce projet, monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du conseil que M. DECELLE, de retour dans la commune, va reprendre les travaux qu'il avait effectués dans le logement de l'école (fenêtres).

Le conseil municipal approuve la poursuite de l'étude du projet de rénovation de la salle de classe et d'extension de l'école.

### ***3 - Renouvellement du contrat de l'agent technique***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent technique, monsieur

Tristan LECOMTE, d'une durée d'1 an (24 heures par semaine) est arrivé à échéance. Il a proposé à monsieur LECOMTE de le renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le renouvellement de ce contrat et confie à Monsieur le maire la charge de cette opération et sa bonne exécution.

#### ***4 - Difficultés à trouver des prestataires***

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a validé plusieurs projets de travaux (toiture des logements/projet validé sous la précédente mandature, rénovation de la toiture des WC de l'école, réparation de l'éclairage public dans le village). Cependant, il fait part des difficultés à faire respecter les délais d'exécution par les prestataires retenus.

Cette situation est préjudiciable aux usagers, mais elle pourrait également remettre en cause l'octroi des subventions prévues pour le financement de certains de ces projets.

A cette occasion, monsieur le Maire précise que les travaux du cheminement au parking commenceront le 11 janvier 2021.

#### ***5 - Aménagement de la signalisation « rue Basse »***

Des concitoyens ont signalé à monsieur le maire qu'après le rond-point, des véhicules s'engageaient régulièrement dans la rue basse. Puis face au panneau de sens interdit, ils reculaient ou faisaient demi-tour.

Après avoir sollicité les conseils du service du Département, un panneau de « sens interdit - sauf riverains » sera apposé par l'agent technique à l'entrée de la rue Basse, juste après le rond-point pour clarifier la traversée du village aux visiteurs et éviter ces désagréments.

L'actuel panneau de « sens interdit » situé dans la rue basse sera déplacé et installé dans la rue montant dans la rue basse (route de la Bastide des Jourdans).

Cette décision et les frais liés à ces opérations sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur Philippe WEISS demande l'installation d'un panneau supplémentaire en haut de la rue Basse, à côté du garage, ainsi qu'un panneau de signalisation pour les WC.

Sur ce dernier point, il est rappelé que « Cotelub » travaillait sur une harmonisation des panneaux de signalisation.

Monsieur le maire va se rapprocher de « Cotelub » pour connaître désormais l'avancement de ce projet.

La commission travaux est chargée d'examiner la question de la signalisation.

La question d'un affichage au niveau du parking est également évoquée.

#### ***6 - Végétalisation du talus entre le cimetière et le parking***

Monsieur le Maire propose la plantation de millepertuis sur le talus descendant du parking au cimetière, pour en faciliter l'entretien, tout en donnant un aspect décoratif.

La mise en œuvre de ce projet sera examinée dans le cadre du programme « 20 000 arbres » du Département.

#### ***7 – autres points :***

- - Défibrillateur

Monsieur Jean-Christophe SELMI rappelle le projet d'installation d'un défibrillateur inscrit

dans le programme de campagne.

Il propose de prendre en charge l'étude de ce projet.

- Boite aux lettres de la mairie

La boite aux lettres de la mairie étant en très mauvais état, monsieur Jean-Christophe SELMI propose de la remplacer.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des membres n'ayant plus de question, la séance est levée à 22 H 55.